

**ÉNERGIE**

**La commune de Chaillac (Indre) accueillera une centrale solaire sur une ancienne mine de baryum. Eco Delta Développement y investira 12 millions.**

## Dans l'Indre, une friche va être convertie au solaire

DE QUATRE CORRESPONDANT  
À TOURS

Une centrale à énergie solaire de 3 mégawatts (MW) sera installée sur la friche industrielle d'une ancienne mine à Chaillac (Indre) à partir du mois de mai. Ce projet est porté par la société marseillaise Eco Delta Développement (EDD), qui a ouvert son capital à la Cassa des Dépôts et Consignations (CDC) l'été dernier afin d'accroître ses investissements (« Les Echos » du 5 septembre 2007). EDD investit 12 millions d'euros via Barisol, sa filiale commune avec la CDC. Dès septembre, plus de 41.000 capteurs solaires fourniront de l'électricité à EDF, l'équivalent de l'énergie consommée par 2.500 logements. Une quinzaine d'emplois se-

ront créés. En fermant cette mine l'an passé, à l'issue d'une concession trentenaire, le groupe chimique Solvay avait dû licencier une quarantaine de personnes. Un plan social a permis de recouper la quasi-totalité des salariés.

Gérard Maynaud, le maire (Nouveau Centre), par ailleurs vice-président du département, avait alors mené plusieurs projets pour réhabiliter la centaine d'hectares. L'un d'eux prévoyait de réaliser de l'énergie par à biomasse. L'Adiem et le contrat de pays Val de Creuse - Val d'Anglin devaient participer au montage financier de l'opération. En vain.

Cette fois, Chaillac trouve une solution grâce à EDD, qui obtient une concession de vingt-cinq ans. Le premier investissement porte sur

12 millions d'euros, mais c'est bien un décuplement de la puissance qui est prévu dans les cinq ans qui viennent, soit une mise de fonds de 50 millions d'euros.

« Les capteurs auront l'aspect de rangs de vignes et les transformateurs seront invisibles au village », assure l'Élu, qui cherche à désamorcer les craintes des défenseurs du paysage. Le préfet de l'Indre a déjà annulé plusieurs permis de construire de par-d'éclenches sur ces motifs. La commune de Chaillac (1.170 habitants) joue donc sur la discrétion de l'installation afin de garantir ses 300.000 euros de taxe professionnelle (TP) au-delà de 2009, date à partir de laquelle la compensation de TP baissera suite au départ de Solvay. **STÉPHANE FRACHET**